



## FICHE ACTION FEDER 2014-2020

### AXE 3 : SOUTENIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN BRETAGNE

Objectif Thématique 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

Priorité d'investissement 4.a : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs, en favorisant la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (PI 4.a).

### OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 : AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE EN BRETAGNE

#### ACTION 3.1.2 : Adapter l'infrastructure portuaire pour permettre l'implantation d'une filière industrielle autour des énergies renouvelables, notamment marines

Service instructeur : Région Bretagne / Direction des affaires européennes et internationales, Service autorité de gestion du FEDER

Type de projets potentiels :

- De manière prioritaire, le projet de développement du port de Brest spécifiquement sur la première phase de travaux qui doit permettre dès 2016/2017 d'accueillir les premiers industriels ; cette tranche comprend l'aménagement d'un quai spécifique pour les EMR,
- En complément, les projets d'investissements permettant l'adaptation des ports régionaux devant accueillir les activités de maintenance nécessaires au fonctionnement des nouvelles unités.

Bénéficiaires potentiels :

- Collectivités locales et leurs groupements,
- Syndicats mixtes,
- Exploitants portuaires,
- PME et groupement des PME.

*Cette liste n'est pas limitative*

Catégories de dépenses retenues :

Sous réserve du respect de la réglementation notamment du décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses, et des dispositions spécifiques à chaque action, toutes les dépenses rattachables et nécessaires à la réalisation des projets sont éligibles. A titre d'exemple, peuvent être retenus :

- les travaux d'investissement (création de terres pleins, pontons, amélioration de la portance de quais, travaux dragage/déroctage nécessaires, aménagements logistiques...),
- l'acquisition d'outillages portuaires dédiés,
- les prestations associées (études, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre...),
- etc.

Indicateurs de résultats :

- Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne

Indicateurs :

- Réalisation de la tranche fonctionnelle prévue dans le cadre du développement du Port de Brest en tant que plateforme d'accueil de la filière EMR (%)

**MODALITES DE SELECTION DES PROJETS**

Processus :

La sélection des projets sera réalisée au fil de l'eau.

Critères de sélection :

Les projets soutenus seront sélectionnés au regard de leur contribution effective au développement des énergies marines renouvelables et de sa filière industrielle :

- adéquation du calendrier de réalisation de l'infrastructure avec le calendrier d'implantation de sites d'EMR offshore
- mise à disposition d'infrastructures spécifiquement adaptées aux EMR : terre-plein de résistance élevée, quai et chenaux avec des tirants d'eau adaptés, voirie lourde,...

Les opérations sélectionnées devront justifier d'une prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux :

- respect du code de l'environnement sur les mesures compensatoires
- mise en place de suivis faune-flore, qualité de l'eau, hydrosédimentaire, sur la base des obligations réglementaires.

Les projets retenus devront favoriser le respect des principes horizontaux de l'Union européenne : développement durable, non-discrimination et égalité hommes-femmes.

**MODALITES DE FINANCEMENT**

Taux d'intervention UE indicatif : 40 %

Montant minimum/maximum aide UE (le cas échéant) : sans objet

Taux maximum d'aides publiques : sous réserve du respect de la réglementation nationale et communautaire, notamment des règles relatives aux aides d'État, le taux peut être égal à 100%.